



PAR COURRIEL

Québec, le 20 août 2020

Madame Marie-Hélène Gauthier
Membre
140 Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Madame,

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoît Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le *projet d'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la ville de Terrebonne (secteur Lachenaie) par Complexe Enviro Connexions Ltée*, et ce, à compter du 28 septembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, je vous nomme présidente de la commission chargée de tenir une audience publique sur ce projet.

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables pour protéger la santé de la population, notez que, pour la réalisation de ce mandat, les règles de procédure temporaires du BAPE s'appliquent.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Philippe Bourke

c.c. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications

PAR COURRIEL

Québec, le 20 août 2020

Monsieur Jean Hébert
Membre
140 Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoît Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le *Projet d'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la ville de Terrebonne (secteur Lachenaie) par Complexe Enviro Connexions Ltée*, et ce, à compter du 28 septembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir une audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par Marie-Hélène Gauthier.

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables pour protéger la santé de la population, notez que, pour la réalisation de ce mandat, les règles de procédure temporaires du BAPE s'appliquent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke

c.c. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications